



03.07.2015

## La Région Rhône-Alpes et Les Ecrans lancent le Prix du RADi Rhône-Alpes à l'occasion du 38e Festival du Film Court en Plein Air de Grenoble !

Chaque année, la Région Rhône-Alpes soutient la production d'une **quinzaine de courts métrages** tournés ou produits localement. Pour accompagner la diffusion de ces films en salles et favoriser des temps de rencontres avec le public, La Région et l'Agence du court métrage, en partenariat avec les trois groupements de salles indépendantes de la région (Les Ecrans, ACRIRA, GRAC), ont créé **le RADi Rhône-Alpes** (Réseau Alternatif de Diffusion Indépendante), **premier réseau régional de diffusion du court métrage**.

La coordination de ce réseau a été confié à l'association **Les Ecrans**, groupement de cinémas indépendants du Sud Rhône-Alpes.

### Des films de proximité dans des salles de proximité

Les courts métrages ne sont pas seulement les cartes de visites de réalisateurs qui veulent passer au long. Ce sont aussi de vrais films de cinéma tout aussi réussis que leurs grands frères, parfois plus ambitieux, plus inventifs, plus inattendus car n'obéissant pas aux règles du long.

Montrer des courts en salle donne la possibilité de former les regards et les curiosités à d'autres formes de Cinéma, de se doter d'un outil supplémentaire d'éducation à l'image, propice à toucher différents publics dont les jeunes. Ainsi, cela permet de renforcer le rôle d'expérimentation et de découverte de la salle de cinéma.

Le RADi RA souhaite encourager la création locale en rendant visible un cinéma de proximité, dans des salles de proximité.

### Le Prix RADi Rhône-Alpes

Afin d'asseoir ce dispositif de diffusion et tisser des partenariats avec les festivals de films courts de la région, les Écrans s'associent à la Cinémathèque de Grenoble pour lancer **le Prix RADi Rhône-Alpes** à l'occasion de cette 38ème édition du Festival du Film Court de Grenoble.

Pour la première fois depuis sa création, le festival accueille un jury de trois exploitants rhônalpins. Leur mission sera de sélectionner dans **la compétition française**, le film qui recevra le prix RADi Rhône-Alpes.

Ce prix consistera en **l'intégration du film dans le catalogue du RADi Rhône-Alpes** et son exploitation dans les salles de la région, durant un an.

Le catalogue est habituellement composé de films tournés en Rhône-Alpes ou soutenus en production par la région. Ce Prix permet donc d'incorporer au dispositif des films non-rhônealpins, identifiés dans les principaux festivals de la Région.

Le jury RADi lors du festival est constitué de :

- Sandrine Gueynard - Directrice du Scénario à St Priest (69)
- Cécile Clapié - Coordinatrice jeune public à Mon Ciné, St Martin d'Hères (38)
- Claudine Goiffon - En charge des animations jeune public aux Ecrans (26)

Grâce à ce Prix, le dispositif RADi Rhône-Alpes continue de s'ouvrir à des courts-métrages de qualité et leur donne la possibilité de faire carrière dans les salles de cinéma régionales.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter **Cyril Peyramond**  
(07 83 46 77 10 - [diffusion.aura@gmail.com](mailto:diffusion.aura@gmail.com) - [www.les-ecrans.org](http://www.les-ecrans.org)).